

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14 AVRIL 2010**

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Arnaud CHUBURU, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Martine PINEL, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Claude HOARAU), Mme Martine BORG (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par Mme Sylvie BRETON), M. Laurent MULOT, M. Eric LEMBO (remplacé par Mme Martine PINEL)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BRETON

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 9 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1. FIXATION DU TAUX RELAIS POUR 2010

Vote favorable à l'unanimité sur la fixation d'un taux relais de 13,94 %, conformément à la proposition de la Commission des Finances.

1.2 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 - BUDGET PRINCIPAL

Vote favorable à l'unanimité.

1.3. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR LE SMIRTOM DE BEAUGENCY ET LE SMICTOM DE LAMOTTE-SALBRIS

Résultats des votes sur la fixation des taux pour :

- Ardon à 10,81 %, à l'unanimité,
- Ligny-le-Ribault à 10,81 %, à l'unanimité,
- La Ferté Saint-Aubin à 19,13 %, par 14 voix pour et 8 abstentions (M. FROMENT, M. CHUBURU, M. BEUNIER, M. GIRERD, M. HOARAU, M. OUVRY, Mme BRETON, Mme BOUET)
- Marcilly-en-Villette à 13,80 %, par 21 voix pour et 1 abstention (M. OUVRY)
- Ménestreau-en-Villette à 13,80 %, par 21 voix pour et 1 abstention (M. OUVRY)
- Sennely à 13,80 %, par 21 voix pour et 1 abstention (M. OUVRY)

1.4. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET SPANC 2010

Vote favorable à l'unanimité.

2 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2.1. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU SERVICE SOCIAL DE LA VILLE DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Vote favorable à l'unanimité autorisant M. le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent communautaire auprès de la Commune de La Ferté Saint-Aubin, affecté à la Direction de l'Animation Sociale et de la Solidarité pour 50 % de son temps, à compter du 1^{er} juin 2010.

